



COMITE DE SUIVI REGIONAL INTERFONDS

FEDER, FSE-IEJ, REACT-EU ET FEAMP 2014-2020

FEADER 2020-2022

FEDER, FSE+, FTJ et FEAMPA 2021-2027

FEADER 2023-2027

REGLEMENT INTERIEUR

Validé par le Comité de suivi régional interfonds du 20 octobre 2023

Article 1^{er} : Objet du présent règlement

Le présent règlement a pour objet de fixer la composition et les règles de fonctionnement du Comité de suivi régional interfonds européens de Normandie, relatif aux programmes régionaux FEDER, FSE-IEJ, REACT-EU et FEADER et au volet régional des programmes nationaux FSE, FSE-IEJ et FEAMP pour la période 2014-2020, au programme FEDER FSE+ FTJ, au volet régional des programmes nationaux FSE+ et FTJ et au programme FEAMPA (volet régional du Programme National) 2021-2027, ainsi qu'au programme FEADER (volet régional du Plan Stratégique National – PSN PAC) 2023-2027.

(ci- après dénommé « le Comité de suivi régional interfonds »)

Ce Comité de suivi se substitue aux Comités de suivi de la période 2014-2020 et reste compétent pour les programmes suivants concernant la région Normandie :

- Programme opérationnel FEDER FSE REACT-EU 2014-2020 Calvados, Manche et Orne,
- Programme opérationnel FEDER FSE IEJ 2014-2020 Eure et Seine-Maritime
- Volet régional Normandie du programme opérationnel national FEAMP 2014-2020,
- Programme de développement rural FEADER 2014-2022 Calvados, Manche et Orne,
- Programme de développement rural FEADER 2014-2022 Eure et Seine-Maritime, jusqu'à leur clôture par la Commission Européenne ;

- Programme FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027,
- Volet régional du programme national FSE+,
- Volet régional du programme national FTJ,
- Volet régional Normandie du Programme national FEAMPA 2021-2027,
- Volet régional Normandie du Plan stratégique national de la Politique agricole commune 2023-2027.

(ci- après dénommés « les programmes »)

Le présent règlement intérieur se conforme aux dispositions des :

- articles 47 à 49 et 110 du Règlement (UE) n°1303-2013 du 17 décembre 2013,
- article 11 du Règlement délégué (UE) n°240/2014 du 7 janvier 2014,
- article 19 du règlement (UE) 1304-2013 du 17 décembre 2013,
- article 49 du règlement (UE) 1305/2013 du 17 décembre 2013, pour les programmes liés à la période 2014-2020/22 ;

- articles 38, 39 et 40 du règlement (UE) n°2021/1060 du 24 juin 2021,
- règlements (UE) n°2021/1139 du 7 juillet 2021 et (UE) 2021/2115 du 2 décembre 2021, pour les programmes liés à la période 2021/23-2027.

(ci- après dénommés « les règlements (UE) »)

Article 2 : Composition et présidence

La composition du Comité de suivi régional interfonds est arrêtée conformément aux règlements (UE) susmentionnés. Elle figure en annexe 1 du présent règlement intérieur. Elle pourra être actualisée en tant que de besoin.

La liste des membres du Comité de suivi régional interfonds est rendue publique.

Dans le respect de l'Accord de partenariat, le Président de Région et le Préfet de Région assurent la coprésidence du Comité de suivi régional interfonds.

Article 3 : Rôle et missions

Le rôle principal du Comité de suivi régional interfonds est d'être une instance partenariale de suivi stratégique des programmes mentionnés à l'article 1 pour les périodes de programmation 2014-2020/22 et 2021-2027 (2023-2027 pour le FEADER).

Le Comité de suivi régional interfonds a pour mission d'examiner :

- La mise en œuvre des programmes et leur état d'avancement,
- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et en matière d'atteinte des objectifs des programmes,
- Le cadre de performance 2014-2020 et son état d'avancement,
- Toute question ou problème ayant une incidence sur la réalisation et/ou la performance des programmes et les mesures prises pour y remédier,
- La contribution des programmes aux réponses à apporter aux défis recensés dans les recommandations par pays pertinentes,
- Les lignes de partage entre les différents programmes,
- La mise en œuvre de la stratégie de communication régionale interfonds et notamment les plans annuels de communication et leurs actions,
- Les évaluations en cours ou à venir, y compris les évaluations ex-ante, et leurs recommandations ainsi que les suites données aux constatations,
- Les actions mises en place pour le respect des principes transversaux : égalité entre les hommes et les femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations, développement durable,
- L'avancement des mesures destinées à assurer le respect des conditions ex ante 2014-2020 et des conditions favorisantes 2021-2027, tout au long de la période de programmation. Concernant le respect de la Charte des droits fondamentaux, le Comité de suivi sera notamment tenu informé annuellement du nombre de plaintes reçues, de leur statut, du nombre de cas de non-respect, des droits fondamentaux concernés et des mesures correctives qui ont été prises, ainsi que des mesures préventives à mettre en place. Concernant le respect de la CNUDPH, le comité de suivi sera informé annuellement du nombre de plaintes reçues, de leur statut, du nombre de cas de non-respect, des droits des personnes handicapées concernées et des mesures correctives qui ont été prises, ainsi que des mesures préventives à mettre en place.
- Les instruments financiers mis en place dans le cadre de la programmation, y inclus leurs évaluations ex-ante,
- Le cas échéant, les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'opérations d'importance stratégique,
- Le cas échéant, les informations relatives à la mise en œuvre de la contribution du programme au programme InvestEU.

Le Comité de suivi a pour mission d'examiner et d'approuver :

- La méthode et les critères de sélection des projets et toute modification de ces critères en fonction des nécessités de la programmation (documents de mise en œuvre, appels à projets lorsque les critères de sélection diffèrent de ceux qui figurent dans le document de mise en oeuvre...),
- Toute demande de modification des programmes, à l'exception du FEAMPA et du FEADER 2023-2027,
- Les plans d'évaluation et leurs modifications,
- La stratégie de communication régionale interfonds et toute modification apportée à

- cette stratégie,
- Le suivi des lignes de partage définies entre les volets régionaux des programmes nationaux FSE IEJ et les programmes régionaux, et leur modification,
 - Les rapports annuels et finaux sur la mise en œuvre des programmes, à l'exception du FEAMPA*,

** Depuis 2016 et jusqu'en 2026 pour le FEADER 2014-2022*

S'agissant plus spécifiquement des Programmes de développement rural FEADER 2014-2022 et du FEADER (volet régional du Plan Stratégique National – PSN PAC) 2023-2027, le Comité de suivi régional interfonds :

- Est consulté et émet un avis sur les critères de sélection des opérations financées par le FEADER qui sont révisés selon les nécessités de la programmation,
- Participe au réseau rural national pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre du programme 2014-2022.

Ce paragraphe sera éventuellement complété ultérieurement pour le FEADER 2023-2027 (volet régional du PSN PAC)

S'agissant plus spécifiquement du volet régional du Programme opérationnel national FEAMPA, le Comité de suivi régional interfonds :

- Examine et émet un avis sur éléments suivants des fiches du DOMO (Document de Mise en Oeuvre) des mesures dites "régionalisées" : les critères d'éligibilité et de financement, et les grilles de notation.

Enfin, le Comité de suivi régional interfonds peut faire des recommandations à l'autorité de gestion, y compris sur des mesures visant à réduire la charge administrative pour les bénéficiaires.

Article 4 : Organisation et fonctionnement du Comité de suivi

4.a Convocation du Comité de suivi

Le Comité de suivi régional interfonds se réunit au moins une fois par an en séance plénière, et procède à un examen de l'ensemble des problèmes qui ont une incidence sur la progression des programmes vers la réalisation de leurs objectifs.

En cas de nécessité ou d'urgence, la coprésidence peut à son initiative ou à la demande de la Commission européenne, décider de convoquer une réunion exceptionnelle ou de consulter ses membres par consultation écrite. Dans ce dernier cas, la durée de la consultation écrite est fixée à 10 jours ouvrés. Exceptionnellement, ce délai de 10 jours peut être réduit par décision conjointe de la co-présidence en cas d'urgence. En l'absence d'objection dans le délai fixé, la proposition sera adoptée.

La convocation des membres du Comité de suivi régional interfonds et les documents de séances sont envoyés dans un délai de 10 jours ouvrés avant la réunion du Comité de suivi, par voie dématérialisée, sauf cas exceptionnel.

4.b Secrétariat du Comité de suivi

Le secrétariat du Comité de suivi régional interfonds est assuré par les services de la Région

Normandie, en lien avec les services de l'Etat.

Le secrétariat prépare les réunions du Comité de suivi régional interfonds (préparation des ordres du jour, de la documentation à diffuser et des rapports), organise la présentation des points inscrits à l'ordre du jour et établit et transmet les comptes rendus des réunions techniques et de la séance plénière du Comité à leurs membres respectifs.

Le projet de compte-rendu est adressé à tous les participants à la réunion du Comité de suivi régional interfonds dans un délai d'un mois, de manière dématérialisée. Ceux-ci disposent de 10 jours ouvrés pour émettre leurs observations éventuelles. Les corrections sont intégrées après validation de la coprésidence. A l'issue de ce délai, le compte rendu fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible à tous les membres du Comité.

4.c Comités techniques préparatoires

Chaque réunion du Comité de suivi pourra être précédée de comités techniques par fonds (FEDER et FEDER REACT-EU, FSE-IEJ et FSE+, FTJ et FEADER).

Ces réunions ont pour objet de réunir le partenariat régional autour de points techniques liés à la mise en œuvre des programmes et de préparer les travaux du Comité de suivi.

4.d Ordre du jour du comité de suivi

L'ordre du jour est fixé conjointement par les coprésidents. Les membres du Comité peuvent, le cas échéant, faire des propositions.

L'ordre du jour est mis à disposition des membres du Comité de suivi 10 jours ouvrés avant sa tenue.

4.e Prise de décision

Les décisions et avis sont adoptés par les membres du Comité de suivi selon la règle du consensus. Tout membre de droit dispose d'une voix. A défaut de consensus, les coprésidents peuvent décider de soumettre la décision au vote. Dans ce cas, la décision est prise à la majorité des membres présents.

Les membres du comité ne peuvent prendre part aux décisions et avis que sur les programmes de leur ressort territorial.

Les membres consultatifs associés et les experts des services de l'Etat et de la Région présents participent aux travaux mais ne prennent pas part aux décisions.

4.f Dispositions spécifiques en matière de conflits d'intérêts

Les membres du Comité de suivi sont tenus à une obligation d'impartialité et de transparence dans l'exercice de leurs missions, conformément aux règlements (UE) à la stratégie de lutte anti-fraude mise en place par la Commission européenne.

Le cas échéant, tout membre se trouvant dans l'impossibilité de respecter ces obligations devra se signaler auprès des coprésidents en indiquant son souhait d'abstention. En outre, les coprésidents prennent immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.

4.g Indemnisation

La participation au Comité de suivi régional interfonds ne génère aucun droit à l'indemnisation de frais pour ses membres.

Les dépenses encourues par l'Autorité de gestion pour l'organisation des comités sont prises en charge dans le cadre des budgets d'assistance technique des programmes.

Article 5 : Modalités de modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié à l'initiative des coprésidents ou de membres du Comité de suivi régional interfonds, après accord des coprésidents. Cette modification est soumise à l'approbation du Comité de suivi régional interfonds.

* * *

Annexe 1

Composition du Comité de suivi régional interfonds FEDER, FSE-IEJ, REACT-EU et FEAMP 2014-2020 FEADER 2014-2022 FEDER FSE+ FTJ et FEAMPA 2021-2027 FEADER 2023-2027

Co-présidence

Le Président de la Région Normandie

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Membres de droit

Le Vice-Président du Conseil Régional en charge du FEDER, du FSE-IEJ, FTJ

La Vice-Présidente du Conseil Régional en charge du FEADER et du FEAMPA

Les Président(e)s des commissions intérieures

Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Normandie - CESER

Les parlementaires :

Les députés et sénateurs de Normandie

Les députés européens de Normandie

Les collectivités territoriales et les territoires :

Le Président du Département de Seine-Maritime

Le Président du Département de l'Eure

Le Président du Département du Calvados

Le Président du Département de la Manche

Le Président du Département de l'Orne

Le Président de la Métropole Rouen Normandie

Le Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise – Dieppe Maritime

Le Président de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie

Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie - Seine Normandie Agglo

La Présidente de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral

La Présidente de la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine (Caux Seine Agglo)

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer

Le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô - Saint-Lô Agglo

Le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Flers - Flers Agglo

Le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Le Président de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

Le Président de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau

Le Président de la Communauté de Communes d'Argentan Intercom

Le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Le Président de la Communauté de Communes du Vexin Normand

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle

Le Président de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

Le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer

Le Président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

Le Président de la Communauté de Communes interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

Le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Le Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Le Président de Villedieu Intercom

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien

Le Président d'Isigny-Omaha Intercom

Le Président de Pré-bocage Intercom

Le Président de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer

La Présidente de la Communauté de Communes de Londinières

Le Président de la Communauté de Communes Coeur de Nacre

Le Président de Domfront Tinchebray Interco

Le Président de la Communauté de Communes Andaine – Passais

Le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Orne

Le Président de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande

Le Président de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Le Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg-Pays d'Auge

Le Président de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

Le Président de la Communauté de Communes Terre d'Auge

Le Président de la Communauté de Communes Val ès Dunes

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne

Le Président de la Communauté de Communes de Honfleur – Beuzeville

Le Président de la Communauté de Communes de Roumois Seine

Le Président de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

La Présidente de la Communauté de Communes Collines du Perche Normand

Le Président de la Communauté de Communes Coeur du Perche

Le Président de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Le Président de l'Interco Normandie Sud Eure

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches
Le Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg
Le Président de la Communauté de Communes Lyons Andelle
Le Président de la Communauté de Communes des 4 rivières
Le Président de l'Inter-Caux-Vexin
Le Président de la Communauté de Communes Bray-Eawy
Le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux
Le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux
Le Président de la Communauté de Communes Côte d'Albatre
Le Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville
Le Président de la Communauté de Communes Falaises du Talou
Le Président de la Communauté de Communes Caux Austreberthe
Le Président du Pays de Bray
La Présidente du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
La Présidente du Pays entre Seine et Bray
Le Président du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire
Le Président du Pays Risle Estuaire
Le Président du Pays Caux Vallée de Seine
Le Président du Pays des Hautes Falaises
Le Président du Pays du Plateau de Caux Maritime
Le Président du Pays du Roumois
Le Président du Pays Dieppois Terroir de Caux
Le Président du Pays Interrégional Bresle Yères
Le Président du Pays Risle Charentonne
Le Président du Pays du Vexin Normand
Le Président du Pays d'Alençon
Le Président du PAPA0 – Pays d'Ouche

Le Président du Pays d'Auge
Le Président du Pays de Coutances
Le Président du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
La Présidente du Pays du Bessin au Virois
Le Président du GIP Adeco Pays du Bocage
Le Président du Pays du Cotentin
Le Président du Pays du Perche Ornais
Le Président de Caen Métropole
Le Président du Pays du Sud Calvados
Le Président du Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
Le Directeur du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel
La Présidente de Villes de France
Le Président de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure
Le Président de l'Association des Maires de la Seine-Maritime
Le Président de l'union amicale des Maires du Calvados
Le Président de l'Association des Maires de la Manche
Le Président de l'Association des Maires de l'Orne
Le Président de l'Association des Maires ruraux de la Manche
Le Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Orne

Les chambres consulaires :

Le Président de la Chambre - de Commerce et d'Industrie de Normandie - CCI
Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie - CRAN
Le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Normandie
Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime
Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure
Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche
Le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne

Recherche, Développement et Innovation :

Les Pôles de la Comue Normandie Université :

- EP2M "Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux"
- CBSB "Chimie et Biologie appliquées à la Santé et au Bien-être"
- HCS "Humanités, Culture, Sociétés"
- SN "Sciences du Numérique"
- CTM "Continuum Terre – Mer"

Le Président de la Comue Normandie Université

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Le Président de l'Université de Rouen

Le Président de l'Université du Havre

Le Directeur de l'ENSICAEN

Le Directeur de l'ESIGELEC

Le Directeur de l'INSA Rouen Normandie

Le Président de l'ENSA Normandie

Le Directeur Général de l'EM Normandie

Le Président de Polyvia Formation

Le Directeur Général de l'ESITC

L'Adjointe au Directeur Scientifique Référent du CNRS

Les centres techniques :

- ACTALIA
- PRAXENS
- LEMPA – Laboratoire national de la boulangerie pâtisserie
- N2S
- ARVALIS – Institut du Végétal
- FN3PT – Fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre
- IDELE – Institut de l'Elevage
- ANALYSES ET SURFACE
- CORRODYS
- IPC Alençon
- CERTAM
- CEVAA & A&S - Groupe 6NAPSE
- CIRCOE
- IDIT

Développement économique :

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Normandie (UNICEM)

Le Président de la Confédération de l'artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie

Le Président de la Fédération Française du Bâtiment de Normandie

Le Président de Normandie Maritime

Le Président de Normandie Web Experts

Le Président de ARSEN

Le Directeur de Bioeconomy For Change

Le Président de l'association régionale des entreprises des savoir-faire d'excellence normands

Le Président de Dieppe Meca Energies

La Présidente du Pôle Mondial du Flaconnage de Luxe de la Vallée de la Bresle

Le Président de l'Union Professionnelle Artisanale Régionale de Normandie

Les Présidents des Pôles de Compétitivité

- NextMoveCosmetic Valley
- Pôle TES
- Hippolia
- Valorial

Les Présidents des Filières :

- Normandie Aero Espace
- Logistique Seine Normandie
- Normandie Energies - Nucleopolis
- AREA Normandie
- Glass Vallée
- Polepharma
- NOV&ATECH
- Fibois Normandie Conseil des Chevaux de Normandie
- ANEA
- SOTRABAN

Le Directeur Général de l'Agence de Développement de Normandie - ADN

Le Président de l'Union Française des industries pétrolières

Le Président de France Chimie Normandie

Le Directeur Régional de BPI France Normandie

La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts

Le Directeur Régional de l'INSEE

Le Directeur Régional de la Banque de France

Le Directeur Général de Ports de Normandie

Le Président du Centre Bretagne-Normandie de l'Institut National de Recherche Agronomique

L'Administrateur Général du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)

Le Directeur du Campus des Transitions

La Directrice de Caen Normandie Développement

Economie sociale et solidaire :

Le Directeur de l'URSCOP

La Directrice de Social Co Bizz

Le Directeur de France Active Normandie

Le Président de l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire – ADRESS

Le Président de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux – URIOPSS

Le Directeur Régional de l'ADIE

Santé :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé – ARS

Le Président de l'Union Nationale des associations de Professions Libérales

Le Président de l'Union Régionale des Professions de Santé de Normandie

Le Directeur de la CPAM du Calvados

Le Directeur de la CPAM de la Manche

Le Directeur de la CPAM de l'Orne

Le Directeur de la CPAM de la Seine-Maritime

Le Directeur de la CPAM de l'Eure

Le Président de la Fédération des Maisons et Pôles de santé
Le Président du Conseil Opérationnel Départemental du Calvados
Le Président du Conseil Opérationnel Départemental de la Manche
Le Président du Conseil Opérationnel Départemental de l'Orne
Le Président du Conseil Opérationnel Départemental de la Seine-Maritime
Le Président du Conseil Opérationnel Départemental de l'Eure

Aménagement du Territoire :

La Présidente de l'Union pour l'Habitat Social de Normandie UHS Normandie
La Directrice Générale de Normandie Aménagement
Le Directeur Régional de l'ANRU
Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie
La Directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure
Le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime
Le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne
Le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Manche
Le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Calvados
Le Directeur de l'AUCAME
Le Directeur de l'Agence d'Urbanisme Havre Estuaire Seine
Le Directeur de l'Agence d'Urbanisme Rouen Boucles Seine Eure

Environnement :

Le Président de France Nature Environnement Normandie
Le Directeur Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – ADEME
La Directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie
Le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Le Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande
La Présidente du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

La Présidente du Parc Naturel Régional Normandie Maine
Le Président du Parc Naturel Régional du Perche
Le Président de l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable
La Directrice du Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France
Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Normandie
Le Délégué de rivages du Syndicat Mixte Littoral Normand
La Présidente du Comité Régional d'étude pour la protection de l'Aménagement – CREPAN
Le Président du GRAPE

Formation professionnelle et insertion :

La Présidente de l'Association Régionale des Missions Locales de Normandie
La Présidente de l'Association pour la Gestion Interplie Normandie
Le Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin
Le Président du SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle d'Honfleur, Pont-l'Évêque et Trouville sur mer - Plie du Nord Pays d'Auge
Le Directeur de Caen La Mer Emploi et Compétences (CALMEC)
Le Directeur CARIF OREF de Normandie
La Directrice Régionale de l'AFPA
La Directrice Régionale de Pôle Emploi
Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Orientaion et des Métiers de Normandie
Le Président de l'Union Régionale des Organismes de Formation Normandie
Le Président des Acteurs de la Compétence
Le Directeur de l'IFPRA – DRAFPIC
La Présidente de la Fédération des MFR de Normandie
Le Délégué Régional du Syndicat des Consultants Formateurs Indépendants Normandie
La Déléguée Régionale Académique à l'Information et à l'Orientaion
Le Directeur de la Ligue de l'Enseignement de Normandie
Le Président de l'Union régionale des fédérations des parents d'élèves de l'enseignement public

Le Président de Solidarités Nouvelles face au chômage

Le Délégué Calvados de l'Association EGEE

Partenaires sociaux :

Le Président du MEDEF de Normandie

Le Secrétaire Général de l'Union Départementale et Régionale CFE – CGC

Le Secrétaire Général de l'Union Régionale CFTC

La Secrétaire Générale de l'Union Régionale CFDT

Le Secrétaire Général de l'Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière

Le Secrétaire Général du Comité Régional des Syndicats CGT de Normandie

Le Secrétaire général FSU SNES

Le Président de la Confédération des PME Normandie – CPME

Agriculture et pêche :

Le Président d'AGRIAL

Le Président de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

Le Directeur Territorial Seine-Nord de l'Office National des Forêts

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

Le Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Le Président de la Confédération Paysanne de Normandie

Le Président de la Coordination Rurale de Normandie

Le Président des Jeunes Agriculteurs de Normandie

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Le Président du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord – CRC

Le Président du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture – CIPA

Le Président de l'Union Régionale de la Forêt Privée Normande

Le Président de la Fédération des groupements de producteurs normands

Le Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor)

Le Président du Groupement régional des Agriculteurs biologiques = Bio Normandie

La Directrice de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail

Relais d'information sur l'Europe :

Le Président de La Maison de l'Europe de Seine-Maritime

La Présidente du Centre d'Information Europe Direct de l'Eure

La Directrice du Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands – CREAN

Autres catégories transverses :

Le Secrétaire Général du Conseil Français des Personnes Handicapées pour les affaires européennes et internationales

Le Président de l'Union Fédérale de Consommateurs Que choisir de Normandie

Le Président d'AQM Normandie

La Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF

Mobilité :

Le Responsable régional de la SNCF

Le Directeur du Syndicat mixte Atoumod

Tourisme et culture :

Le Président du Comité Régional du Tourisme de Normandie - CRT

Le Président des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie - OTN

Numérique :

Le Directeur de CEREMA

Le Directeur du CRIANN

Le Directeur du GCS Normand'e-santé

Membres consultatifs associés

Commission européenne :

DG REGIO

DG EMPL

DG AGRI

DG MARE

Directions et services de l'Etat :

Préfecture de l'Eure

Préfecture de la Seine-Maritime

Préfecture de la Manche

Préfecture du Calvados

Préfecture de l'Orne

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Direction Départementale des Territoires de l'Orne

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Normandie

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Délégué régional de l'ASP

Rectorat

Le Directeur Territorial et Maritime Seine Aval (27, 76)

Le Directeur Territorial et Maritime Bocages Normands (14, 50, 61)

Représentants des directions et services de la Région :

Direction Générale des Services

Directions en charge des thématiques suivantes :

- fonds européens
- économie, enseignement supérieur, tourisme, recherche et innovation
- développement économique
- aménagement numérique
- énergie, environnement et développement durable
- aménagement du territoire
- formation professionnelle tout au long de la vie
- mobilités et infrastructures
- agriculture et ressources marines
- culture et patrimoine

Ministères :

Le Ministère de l'Intérieur - Direction de la modernisation et de l'administration territoriale – DMAT

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - La Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture et la Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises

Le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion - La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

Autorités indépendantes :

Le Défenseur des Droits